



**Proposition de soutien aux collectivités
locales et aux associations.
Activités socio-éducatives en faveur des jeunes
bas-rhinois et proposition de convention financière**

Rapport n° CP/2017/182

Service gestionnaire :

J520 - Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a affirmé sa politique jeunesse à travers l'Engagement Départemental pour la Jeunesse dont les fondements ont été adoptés par l'Assemblée plénière en décembre 2007 : "une Jeunesse autonome, responsable, engagée".

Dans ce cadre, le Département contribue à l'autonomie des jeunes en soutenant les associations départementales qui développent des actions socio-éducatives visant à accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et favorisant leur responsabilité et leur engagement.

Ce soutien s'inscrit pleinement en cohérence avec les orientations du Plan « actions éducatives et collèges » adopté lors de la séance plénière du 20 mars 2017

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide de fonctionnement au titre de l'année 2017 à vingt-cinq centres socio-culturels et à quatre associations intercommunales socio-éducatives du Bas-Rhin.

1. Objectifs poursuivis

Le Département soutient de longue date l'animation socioculturelle en complément du soutien apporté par les Villes et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Lors de sa séance du 11 décembre 2011, le Conseil Général a décidé de faire évoluer le financement des Centres socioculturels et des structures intercommunales dans le cadre de contrats d'objectifs, jusque-là conditionné au montant attribué par les Communes, afin de contractualiser avec les structures sur des objectifs départementaux définis dans le cadre de sa politique jeunesse.

Le soutien du Département, conformément aux orientations définies dans l'engagement départemental, porte en priorité sur des projets en direction des jeunes de 10 à 25 ans, dans les domaines de l'éducation, des loisirs, de la culture.

Aujourd'hui, cette dynamique partenariale s'est renforcée, particulièrement sur le territoire de la Ville de Strasbourg dans le cadre d'un comité de pilotage inter financeurs qui construit conjointement des objectifs partagés avec les structures et en assurera les évaluations dès 2017.

Cette dynamique partenariale qui permet de partager des priorités départementales, pourrait être déclinée sur l'ensemble des territoires bas-rhinois, à mesure du renouvellement des contrats d'objectifs arrivant à échéance à partir de 2017, en cohérence, entre autres, avec le Plan Educatif Partagé et Solidaire (PEPS) sur les territoires où il sera mise en œuvre.

Ainsi, considérant cette démarche et la volonté départementale d'une approche globale de la jeunesse, il est proposé de soutenir plus particulièrement les structures autour des objectifs suivants, dans le cadre du renouvellement des contrats d'objectifs pluriannuels pour l'ensemble des centres socio-culturels et associations socio-éducatives :

- Favoriser la participation des habitants ;
- Soutenir le partenariat et les initiatives ;
- Proposer des lieux d'accueil, d'écoute et de débat ;
- Assurer la diversité et la mixité ;
- Soutenir la parentalité

2. Evaluations

Les démarches entamées avec la CAF du Bas-Rhin pour rendre cohérentes les échéances des précédentes contractualisations ont été très appréciées des structures, qui ont pu faire évoluer leurs objectifs en direction de la jeunesse dans le même tempo que l'évolution de leur contrat de projet global (projet social global conclu entre le centre socioculturel et la CAF, qui constitue la feuille de route guidant l'action du centre socioculturel et lui permettant de prendre en compte la participation collective des habitants en cohérence avec une mission de développement social local).

Cela répond également à la volonté départementale de considérer la jeunesse dans la globalité des champs d'interventions en prêtant attention à tous les publics.

La première vague des contrats d'objectifs lancée en 2013 a permis d'entrer en réel dialogue avec les structures et aussi d'affiner un portrait des situations sociales et de jeunesse par le regard des acteurs de terrain sur chaque territoire.

Les comités de pilotage intervenant sur le territoire de la Ville de Strasbourg et sur d'autres territoires, comme Haguenau et Bischwiller, qui se réunissent régulièrement, contribuent aux dynamiques territoriales et confirment le Département comme partenaire incontournable de la vie des structures, en plus de son intervention financière.

Ces comités de pilotage pourraient être généralisés à l'ensemble des territoires afin d'asseoir cette logique de définition des objectifs partagés et des évaluations conjointes menées par les financeurs.

3. Propositions

Pour mettre en œuvre les objectifs fixés, il est proposé de maintenir l'aide financière attribuée à l'ensemble des structures en 2017. Les Commissions territoriales, sollicitées pour avis, ont néanmoins émis quelques propositions d'ajustements.

En effet, des ajustements ont été proposés au regard des évaluations conduites en fin d'année et de l'évolution des actions menées, notamment pour valoriser des structures ayant développé leurs actions spécifiques en direction de la jeunesse, ainsi que pour prendre en compte de certaines liées à l'historique du mode de financement ou faire face à une forte évolution de leur territoire.

Les centres socio-culturels de l'Elsau, de la Meinau, Au-Delà des ponts (Port du Rhin) à Strasbourg, du Langensand (Haguenau) et le RAI de Niederbronn correspondent à l'un

ou plusieurs de ces critères et ont fait l'objet d'une proposition de revalorisation de leur subvention par les Commissions Territoriales concernées dans le cadre de l'enveloppe globale allouée.

Dans cette même volonté de réduire les inéquités, la subvention de la MJC de Villé a été proposée à la baisse, la part départementale allouée s'avérant disproportionnée par rapport aux autres structures, au regard de l'action développée en direction de la jeunesse par celle-ci.

Par ailleurs, la Commission Territoriale Métropole propose que l'association Lupovino, nouveau bénéficiaire d'un agrément centre social et familial, bénéficie d'une subvention de fonctionnement annuelle prenant en compte les aides départementales allouées les années précédentes au titre de la politique de la Ville et du fonds urbain.

Il est proposé que le versement des aides départementales s'effectue désormais par un premier versement correspondant à 70 % de la subvention, puis un versement du solde à l'issue d'une évaluation annuelle et après transmission des comptes de résultats et du bilan d'activité de l'année passée.

Les montants des subventions qu'il est proposé de décider d'attribuer sont récapitulés dans le tableau joint en annexe dont le total s'élève à 1 463 517,59 € répartis comme suit :

- 1 187 987,43 euros pour les CSC associatifs
- 121 992,96 euros pour les CSC municipaux
- 153 537,20 euros pour les associations d'animation intercommunales

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
36895	65-6574-33	1 257 727,56 €	1 257 727,56 €	1 187 987,43 €
31809	65-6574-33	158 400,00 €	158 400,00 €	153 537,20 €
15014	65-65734-33	127 446,00 €	127 446,00 €	121 992,96 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 463 517,59€ aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives

- en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec les administrations, elle autorise son président à signer les conventions financières 2017, à conclure entre le Département, les centres socioculturels et les associations intercommunales mentionnés ci-dessous (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental) :

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, les centres socio-culturels associatifs de Hoenheim, Adolphe Sorgus de Schiltigheim, de Lingolsheim de l'Esplanade, de l'Elsau, de HautePierre, de Cronenbourg, de la Robertsau, du Fossé des Treize, de la Montagne-Verte, de Koenigshoffen, du Neuhof, du Neudorf, de la Meinau, de la

Krutenau, Lupovino, Au-delà des Ponts ainsi que les centres socio-culturels municipaux de Vendenheim et d'Ilkirch-Graffenstaden.

Sur le territoire Nord, les centres socio-culturels associatifs Robert Schuman de Haguenau, Langensand de Haguenau, CASF de Bischwiller, ainsi que les associations d'animation intercommunales Horizon Jeunes de Brumath et RAI de Niederbronn-les-Bains.

Sur le territoire Ouest, le centre socio-culturel associatif de Sarre-Union et le centre socio-culturel municipal de Saverne

Sur le territoire Sud, le centre socio-culturel associatif d'Obernai, ainsi que le Réseau d'Animation Intercommunal de Marckolsheim et de la Maison des jeunes et la culture de Villé.

Le soutien financier aux centres socioculturels et aux 4 associations Intercommunales sera versé selon les modalités suivantes : versement d'un acompte de 70 % de la subvention dès réception de la convention financière signée, puis versement du solde après évaluation par le Département du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,



Frédéric BIERRY